



Département Ressources Humaines

Décision n°2023-1013

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'opérateur PC circulation à la direction des investissements et de la circulation

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8, 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction des investissements et de la circulation, un emploi d'opérateur PC circulation, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Analyser les conditions de trafic : caméras, synoptiques de circulation.
Faire respecter les arrêtés de circulation et les décisions du comité de veille.

Utiliser tous les moyens de communication disponibles pour informer les usagers (point circulation, PMV, NDMP, numéro vert et médias).

Répondre aux appels des usagers de la route pour information sur les conditions de circulation.
Exploiter le PC circulation (carrefours à feux, contrôle d'accès des aires piétonnes, jalonnement dynamique des parkings et panneaux à messages variables).

Surveiller le bon fonctionnement des équipements de régulation du trafic en lien avec le service de maintenance, le bureau d'études de la Régulation du Trafic, les opérateurs NGE pour le contrôle d'accès, les agents du CRAIOL ainsi que les entreprises extérieures à Nantes Métropole intervenant

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20231023-1013-DECISION
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

Diagnostiquer les pannes et suivre les interventions.
Paramétrer le PC Circulation et effectuer la maintenance premier niveau des équipements du PC (relance d'équipement et diagnostic de la panne).

Alerter les partenaires et les institutionnels en cas d'événement perturbant.
Suivre les interventions et assurer la coordination avec les médias, les pôles et les partenaires institutionnels.

Réquisitionner des images pour les services de police et gendarmerie dans le cadre d'enquêtes.

Décide,

Article 1 : L'emploi d'opérateur PC circulation à la direction des investissements et de la circulation est ouvert au recrutement contractuel,

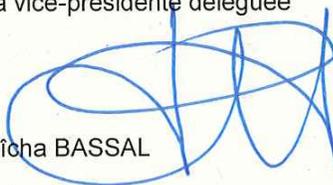
Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens territoriaux, à savoir au minimum indice majoré 368 et au maximum indice majoré 503, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **23 OCT, 2023**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée



Aïcha BASSAL